

Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matiere: 066648 Version: 4 / CH Date de révision: 19.06.2023

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 19.06.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Borax pulv

N° d'article 06664800

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone

0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland: 145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 Repr. 1B H360FD

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.



Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matiere: 066648 Version: 4 / CH Date de révision: 19.06.2023

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 19.06.23

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusiers minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin. P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient tétraborate de disodium décahydraté

Informations complémentaires

Autres informations complémentaires

Réservée aux utilisateurs professionnels.

Autres informations

La vente au grand public est interdit en Suisse

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Poids moléculaire

Valeur 381.32 g/mol

Composants dangereux

tétraborate de disodium décahydraté

No. CAS 1303-96-4 No. EINECS 215-540-4

Numéro 01-2119490790-32

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 Repr. 1B H360FD

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B H360F >= 8.5 %

D

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Traitement chez un



Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matiere: 066648 Version: 4 / CH Date de révision: 19.06.2023

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 19.06.23

ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles gastro-intestinaux, Irritation de muqueuse, Nausées, Vomissements, État d'excitation, Crampes, troubles de système nerveux central, troubles cardio-vasculaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé). Porter un vêtement de protection.

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Accueillir à sec. Humidifier, ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination. Nettoyer. Eviter le dégagement de poussières.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Travailler uniquement sous hotte. Ne pas inhaler la substance. Respecter les directives de sécurité et du traitement mentionnées sur les enveloppes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité. Conserver dans un endroit sec.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 6.1D Matières dangereuses non

combustibles, à toxicité aiguë cat. 3 /

toxiques ou à effet chronique

Classe de stockage (Suisse) 6.1 Matières toxiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.



Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matiere: 066648 Version: 4 / CH Date de révision: 19.06.2023

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 19.06.23

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

tétraborate de disodium décahydraté

Liste SUVA Type MAK

Valeur 0,8 ppm(V)
Valeur limite à courte terme 0,8 ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc R1BF R1BD ;OAW, NIOSH

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Travailler uniquement sous hotte. Ne pas respirer les poussières. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Nettoyer les mains et le visage après le travail. Protéger la peau préventive.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules A/P2

Protection des mains

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR Épaisseur du gant 0.4 mm Temps de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Combinaison de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matièrePoudreCouleurblancOdeurinodore

Point de fusion

Valeur 742 °C
Source Banque de données de substances GESTIS

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque N'est disponible

Point d'éclair

Valeur °C Remarque Non applicable

température de décomposition

Valeur 75 °C

Remarque Perte d'eau de cristallisation.

valeur pH

Valeur 9.2 Concentration/H2O 47 g/l température 20 °C

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)



Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matiere: 066648 Version: 4 / CH Date de révision: 19.06.2023

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 19.06.23

log Pow -1.53

température 22 °C

Densité et/ou densité relative

Valeur 1.72 g/cm³

température 20 °C

Remarque Relative Density according specification

9.2. Autres informations

Hydrosolubilité

Valeur 51.4 g/l

température 20 °C

Masse volumique apparente

Valeur 1742 kg/m³

température 23 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Chaleur

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation forts. Réagit au contact des acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces rat

DL50 6000 mg/kg

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces rat

DL50 2260 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces lapin

DL50 > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces rat

CL 50 > 2 mg/l



Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matiere: 066648 Version: 4 / CH Date de révision: 19.06.2023

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 19.06.23

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces lapin évaluation Non irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces lapin

Durée d'exposition 14 d

évaluation irritant méthode OCDE 405

Sensibilisation (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

évaluation non sensibilisant

Mutagénicité (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Remarque Ne pas documenté.

Toxicité reproductrice (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

évaluation Peut nuire à la fertilité.

tétraborate de disodium décahydraté

évaluation Peut nuire au fœtus.

Cancérogénicité (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Remarque Ne pas documenté.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

Irritant pour les voies respiratoires.

Autres données

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques. Repr. Cat. 2

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces Limanda limanda

CL 50 74 mg/l

Durée d'exposition 96 Source Natriumtetraborat

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces poisson rouge doré (Carassius auratus)
CL 50 630 mg/l

Durée d'exposition 72

Toxicité pour les daphnies (Composants)

h



Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matiere: 066648 Version: 4 / CH Date de révision: 19.06.2023

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 19.06.23

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces Daphnia magna

CI50 342 mg/l

Durée d'exposition 24 h Source Natriumtetraborat

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces Daphnia magna

CE50 1085 à 10402 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Toxicité pour les algues (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces Scenedesmus subspicatus

CI10 24 mg/l Durée d'exposition 9 h

Durée d'exposition 9 h
Source Natriumtetraborat

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces Desmodesmus subspicatus

Cl50 158 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les bactéries (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces Pseudomonas putida

CE50 15.8 mg/l

Durée d'exposition 16 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Remarque Non applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow -1.53

température 22 °C

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaus et la canalisation.



Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matiere: 066648 Date de révision: 19.06.2023 Version: 4 / CH

> remplace la version: 3 / CH Date d'impression 19.06.23

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5,2 du Règlement sur les installations

manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eve Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B Repr. 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.